

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 26 AOÛT 2025 À 18 H 30 AU 331 RUE DU COUVENT, MANIWAKI (QUÉBEC), J9E 1H5

PRÉSENCES:

Madame Nadine Carpentier, directrice générale

Madame Sabrina Devlin, présidente

Madame Valérie Bouffard, vice-présidente

Madame Julie Carle, administratrice

Madame Catherine Letendre, administratrice

Madame Katherine Fiset, administratrice

Madame Dominique Hewitt, administratrice

Madame Lisa Danis, administratrice

Madame Joëlle Laroche, administratrice

Madame Julie Martin, administratrice

Madame Sabrina Turcotte, administratrice

Monsieur Guillaume Bernier, administrateur

Monsieur Richard Leblanc, administrateur

ABSENCES MOTIVÉES

INVITÉS:

Madame Manon Riel, directrice du Service des ressources financières Madame Maude Carpentier, directrice du Service des ressources humaines Monsieur Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles et technologiques

Secrétaire d'assemblée : monsieur Louis-Philippe Larivière, secrétaire général

1. Vérification du quorum et ouverture de la rencontre

Madame Sabrina Devlin salue les administrateurs présents à la rencontre. Elle constate que le guorum est respecté et la rencontre débute à 18 h 33.

2. Assermentation des nouveaux administrateurs

Le secrétaire général dépose pour inscription au livre des libérations du Centre de services scolaires des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et en respect de l'article 143.3. de la Loi sur l'instruction publique, le serment signé de l'administratrice suivante de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité :

Dominique Hewitt

Cette prestation de serment est inscrite sous le numéro de résolution CSSHBO-990-2025-26 et est déposée en annexe de la présente séance.

3. Nomination à la vice-présidence

CSSHBO-001-2025-26 3.1 Processus d'élection à la vice-présidence

CONSIDÉRANT la fin du mandat de la vice-présidente, madame Valérie

Bouffard, le 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit élire parmi ses membres

siégeant à titre de parent d'un élève, la vice-présidence lorsque

le poste est vacant;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Bouffard ET APPUYÉ par madame Julie

Carle que soit utilisée la procédure suivante pour l'élection de

la vice-présidence du conseil d'administration :

- Le conseil procèdera à la nomination d'un scrutateur d'élection pour assurer d'un processus d'élection juste et conforme;
- Le scrutateur recevra les propositions de mise en candidature. Un candidat doit être proposé par un autre administrateur pour que sa candidature soit retenue;
- La période de mise en candidature sera clôturée sur proposition d'un des membres du conseil d'administration;
- 4) En débutant par le dernier administrateur proposé, la personne sera invitée à accepter ou refuser sa mise ne candidature;
- 5) À la fin de ce processus, si la personne est candidate et qu'aucun vote secret n'a été demandé par un des administrateurs, les administrateurs procèderont à un vote à main levée;
- 6) La tenue d'un vote se fait sur proposition d'un administrateur. Cette proposition n'est pas sujette à un débat ;
- Le vote secret se fait par scrutin sur des bulletins de vote dont le décompte est confié au scrutateur nommé par l'assemblée;
- 8) Le scrutateur remettra tour à tour un bulletin de vote aux administrateurs et les invitera à le déposer dans une boîte prévue à cette fin, le secrétaire général sera responsable de la conservation de ces bulletins de vote sous scellé;
- Seront organisée autant de tours de scrutin requis pour qu'un candidat obtienne la majorité simple des voix ;
- 10) Le scrutateur d'élection annoncera le candidat ayant reçu le plus grand nombre de voix ;
- 11) Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule personne qui accepte d'être officier, celle-ci sera élue par acclamation par le scrutateur d'élection ;
- 12) Dès que la vice-présidence du conseil est élue, elle prend son siège et dirige la rencontre au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-002-2025-26 3.2 Nomination d'un scrutateur pour l'élection des officiers

CONSIDÉRANT la résolution CSSHBO-0XX-2025-26 déterminant le processus d'élection des officiers ;

IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Letendre ET APPUYÉ par madame Valérie Bouffard de nommer monsieur Louis-Philippe Larivière, secrétaire général, pour agir à titre de scrutateur pour l'élection des officiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



3.3 Ouverture de la période de candidature

Le scrutateur d'élection déclare ouverte la période de mise en candidature à la viceprésidence du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais :

Madame Catherine Letendre propose madame Katherine Fiset Madame Valérie Bouffard propose monsieur Guillaume Bernier Madame Joëlle Laroche propose madame Sabrina Turcotte

CSSHBO-003-2025-26 3.4 Fermeture de la période de mise en candidature à la vice-présidence

CONSIDÉRANT la réception des candidatures pour le poste de vice-présidente ou

de vice-président ;

CONSIDÉRANT que chacun des membres présents a eu la possibilité de proposer

un candidat;

IL EST PROPOSÉ par madame Sabrina Devlin ET APPUYÉ par madame Valérie

Bouffard que la période de mise en candidature à la vice-

présidence du conseil d'administration soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément au processus d'élection, le scrutateur d'élection invite les personnes proposées à accepter ou refuser la mise en candidature :

Madame Sabrina Turcotte refuse sa mise en candidature Monsieur Guillaume Bernier refuse sa mise en candidature Madame Katherine Fiset accepte sa mise en candidature

Au terme du processus, madame Katherine Fiset est élue par acclamation au poste de vice-présidente du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais. Les administrateurs félicitent madame Fiset.

CSSHBO-004-2025-26 4. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le quorum est atteint ;

CONSIDÉRANT l'ajout des points « transport scolaire » et « communication avec

les parents » par madame Catherine Letendre ;

IL EST PROPOSÉ par madame Joëlle Laroche ET APPUYÉ par madame Catherine

Letendre d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Vérification du quorum et ouverture de la rencontre
- 2. Assermentation des nouveaux administrateurs
- 3. Nomination à la vice-présidence
 - 3.1. Processus d'élection de la vice-présidence
 - 3.2. Nomination d'un scrutateur pour l'élection des officiers
 - 3.3. Ouverture de la période de candidature
 - 3.4. Fermeture de la période de candidature
- 4. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 26 août 2025
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025
- 6. Affaires découlant du procès-verbal du 25 juin 2025



- 7. Parole du public
- 8. Rapport de la présidente
- 9. Rapport CA-DG août 2025
- Transfert du contrat d'entretien ménager du centre administratif et du Centre Notre-Dame-du-Désert de Maniwaki - 2025-2030
- 11. Date heure et lieu des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026
- 12. Nomination des membres sur les comités du Centre de services scolaire
- 13. Budget 2025-2026
- 14. Bilan de l'année 2024-2025
- 15. Comité de parents
- 16. Transport scolaire
- 17. Communication avec les parents
- 18. Date, heure et lieu de la prochaine séance
- 19. Clôture de la séance
- 20. Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-005-2025-26 5. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025

CONSIDÉRANT

qu'une copie du procès-verbal de la dernière rencontre a été remise par le secrétaire général aux membres présents au conseil d'administration au moins six heures avant la présente séance ;

IL EST PROPOSÉ

par madame Julie Carle **ET APPUYÉ** par madame Catherine Letendre de dispenser le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2025 tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Affaires découlant du procès-verbal du 25 juin 2025

Le secrétaire général, monsieur Louis-Philippe Larivière, indique aux administrateurs les suivis réalisés depuis la dernière séance. Il revient notamment sur le renouvellement des membres du comité d'enquête à l'éthique et la déontologie. Il indique que le transport étant à l'ordre du jour, ce point fera l'objet de discussion et de suivis.

Finalement, il indique que les discussions au niveau des fibres optiques ont peu avancé.

7. Parole du public

Aucun membre du public ne participe à la période de question.

Par contre, pour faire suite aux présentations faites pendant le rapport de la direction générale (point 9) madame Audrey Beaulieu, mère d'un enfant fréquentant le pavillon Saint-Nom-de-Marie au Lac-Ste-Marie, met de l'avant les difficultés vécues à ce pavillon pour le transport scolaire. Elle revient notamment sur la sécurité entourant l'arrivée et la sortie des élèves de ce pavillon. Ce problème risque d'être amplifié lors de la période hivernale. Le secrétaire général et



responsable du transport scolaire, monsieur Louis-Philippe Larivière, indique qu'il a été mis au fait de la situation et qu'il sera notamment présent à ce pavillon en ce début d'année scolaire pour faire un portrait de la situation.

8. Rapport de la présidente

D'entrée de jeu, la présidente du conseil d'administration, madame Sabrina Devlin prend le temps de remercier madame Valérie Bouffard pour son travail à titre de vice-présidente pour le conseil d'administration et en profite pour souhaiter la bienvenue à madame Katherine Fiset qui agira à ce titre pour le prochain mandat à la vice-présidence.

En deuxième lieu, la présidente informe les administrateurs que lors de la rencontre de préparation qui s'est tenue mercredi dernier, les officiers ont été avisés par le secrétaire général que le CSSHBO a retenu les services de deux firmes d'avocats pour agir en défense pour le Centre de services scolaire tel que le prévoit l'article 27 du règlement de la délégation des fonctions et des pouvoirs. La firme Morency avocats et Noël et Associés agiront à titre de procureur pour les deux dossiers distincts.

Elle souhaite une bonne année scolaire aux administrateurs et souligne l'importance de travailler ensemble.

Madame Lisa Danis prend son siège à 18 h 47.

9. Rapport CA-DG – août 2025

La directrice générale, madame Nadine Carpentier, débute en présentant la nouvelle facture visuelle du rapport de la direction générale.

Au niveau des représentations et depuis le retour au mois d'août 2025, une tournée des écoles a été effectuée lors des assemblées générales annuelles des enseignantes et des enseignants en de début d'année en plus d'une conférence de presse pour lancer la rentrée scolaire en Outaouais qui a eu lieu le 28 août 2025.

La directrice générale débute en faisant une mise au point sur le service du transport scolaire. Elle revient notamment sur les changements qui ont été effectués lors de la dernière année. La directrice générale mentionne que ces changements visent à assurer le respect de la politique de transport scolaire et notamment le respect de l'admissibilité au transport. Les changements visent également à améliorer la sécurité des élèves lors du transport en fin de journée en limitant le nombre de transferts d'élèves en fin de journée.

La directrice générale poursuite en apportant des précisions concernant le budget 2025-2026 du Centre de service scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSSHBO). Elle mentionne que, comme l'actualité le présente, le CSSHBO a eu un ajustement des compressions budgétaires qui implique une moins grande coupe budgétaire au CSSHBO. Toutefois, elle indique que le Centre de services scolaire fait toujours face à un gel d'embauche et rappelle l'importance de l'atteinte des cibles d'équivalents temps complet (ETC) afin d'éviter une coupure supplémentaire. Finalement, la directrice générale rappelle que le CSSHBO s'assurer de maintenir le service direct aux élèves, et ce, malgré une coupure nette à prévoir de 443 000,00 \$.

En suivi du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) la directrice générale présente que le Centre de services scolaire atteint présentement un taux de réussite à 64,6 % et qu'il s'agit d'une légère augmentation sur l'année dernière en raison des qualifications. Elle indique que 83 % des membres du personnel enseignant sont légalement qualifiés ou en voie de l'être grâce au programme de qualification.

Finalement, elle souligne le travail des ressources matérielles durant la saison estivale pour l'amélioration des cours d'école à la suite des sommes recueillies dans le cadre du lot cumulatif « As de pique » organisé par la radio CHGA. Ce sont plus de 800 000,00 \$ injectés dans nos écoles grâce à ces sommes.

CSSHBO-006-2025-26

10. Transfert du contrat d'entretien ménager du Centre administratif et du Centre Notre-Dame-du Désert de Maniwaki – 2025-2030

CONSIDÉRANT

que le Centre de services scolaire a reçu trois (3) soumissionnaires lors de l'ouverture de l'appel d'offres public le 15 mai 2025 ;

Entreprise	Coût (avant taxes)
Arcan, Ian (Les entreprises A.E.)	79 500,00 \$
Services Ménagers Roy	82 821,93 \$
Nasco entretien ménager d'immeuble inc.	118 181,00 \$

CONSIDÉRANT

que le contrat de service d'entretien ménager du Centre administratif et du Centre Notre-Dame-du-Désert de Maniwaki - 2025-2030 avait été accordé au soumissionnaire le plus bas, soit M. lan Arcan (Les entreprises A.E.) au montant de soixante-dix-neuf-mille-cinq-cents (79 500,00 \$), à compter du 1er juillet 2025 .

CONSIDÉRANT

le désistement du soumissionnaire, M. lan Arcan (Les entreprises A.E.) en date du 17 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT

que le deuxième soumissionnaire le plus bas a accepté le contrat ;

CONSIDÉRANT

la recommandation de M. Charles Pétrin, directeur du Services des ressources matérielles et technologiques, d'accorder le contrat au deuxième soumissionnaire le plus bas ;

CONSIDÉRANT

que le contrat est octroyé pour une période d'un an (2025-2026) et renouvelable pour quatre (4) autres années (2026-2027, 2027-2028, 2028-2029, 2029-2030) ;

IL EST PROPOSÉ

par madame Catherine Letendre **ET APPUYÉ** par madame Valérie Bouffard :

D'ABROGER la résolution CSSHBO-052-2024-25 ;

D'AUTORISER l'octroi du contrat de service au deuxième

soumissionnaire le plus bas conforme, soit à Services Ménagers Roy au montant

de quatre-vingt-deux-mille-huit-



cent-vingt-et-un dollars et quatre-vingttreize cents (82 821,93 \$) excluant les

taxes;

DE REMBOURSER le dépôt d'exécution de sept-mille-neuf-

cent-cinquante (7 950,00 \$) à lan Arcan

(Les entreprises A.E.);

D'AUTORISER M. Charles Pétrin, directeur du Service

des ressources matérielles et technologiques à signer le contrat à cet

effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-007-2025-26

11. Date heure et lieu des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026

CONSIDÉRANT l'article 2.6 du Règlement relatif aux règles de fonctionnement

du conseil d'administration qui indique que le conseil doit adopter par résolution le calendrier de ses séances et en faire

sa publication;

IL EST PROPOSÉ par madame Katherine Fiset ET APPUYÉ par madame Catherine

Letendre d'adopter le calendrier suivant pour les séances ordinaires du conseil d'administration durant l'année scolaire

2025-2026:

<u>Le jour</u>: <u>Le lieu</u>:

Mardi 26 août 2025
Mardi 23 septembre 2025
Mardi 28 octobre 2025
Mardi 25 novembre 2025
Mardi 17 février 2026
Mardi 28 avril 2026
Mardi 30 juin 2026
Mardi 30 juin 2026

331, rue du Couvent, Maniwaki
Hybride dans les trois pôles
Mardi 28 avril 2026
Mardi 30 juin 2026

331, rue du Couvent, Maniwaki
Hybride dans les trois pôles
Hybride dans les trois pôles
250, chemin de la Chute,
Mansfield-et-Pontefract

L'heure : Les séances ordinaires du conseil d'administration débutent à

18 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Nomination des membres sur les comités du Centre de services scolaire

Ce point est reporté à la prochaine séance.

13. Budget 2025-2026

Ce point a été traité dans le rapport de la direction générale.

14. Bilan de l'année 2024-2025

Madame Nadine Carpentier présente le bilan de la direction générale aux administrateurs. Elle revient sur les moyens mis en place pour assurer l'atteinte des cibles et des objectifs et si ces moyens ont été réalisés.



Elle note que l'année 2024-2025 fut marquée par un changement de cap du CSSHBO et qu'un accent fut mis tout au long de l'année sur les résultats des élèves et l'amélioration de nos taux de réussite.

La directrice générale mentionne que la structure et le sujet des rencontres entre les gestionnaires ont été revus pour s'assurer que la vision de la direction générale soit au centre des décisions.

Elle rappelle la mise en place de sept (7) chantiers de travail qui ont contribué à impliquer tous les gestionnaires dans la gestion du changement. La revue de la structure des comités a permis aux directions d'être plus présente sur le terrain.

Dans la même foulée, elle mentionne le début de l'implantation d'une salle de montre et d'une salle de pilotage afin de permettre une gestion axée sur les résultats et les besoins des élèves. Elle invite aux administrateurs à visiter la salle de pilotage où des rencontres avec les équipes de gestion des écoles se font.

La directrice générale mentionne que, tout au long de l'année, les données issues de la recherche ont été mises de l'avant avec le comité consultatif de gestion pour mieux démontrer les pratiques éprouvées en éducation.

Une autre nouveauté cette année fut la mise en place d'une nouvelle forme de reconnaissance : la distribution d'arbres pour honorer nos employés porteurs de réussite.

Encore une fois, elle rappelle que la gestion financière fut au centre des préoccupations des gestionnaires et le demeurera au cours des prochaines années. Elle souligne qu'une optimisation des ressources financières de plus de 300 000,00 \$ a été demandée au CSSHBO pour 2024-2025.

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par la présidente, madame Sabrina Devlin, de clore la présente séance à 19 h 20.

15. Comité de parents

Considérant que la présidente du comité de parents et vice-présidente du conseil d'administration, madame Katherine Fiset n'a pas participé à la dernière rencontre, c'est madame Sabrina Devlin qui traite de ce point.

Madame Devlin indique que les membres se sont fait convoquer à la dernière rencontre de la FCPQ pour discuter des mesures budgétaires, et ce, avant que le gouvernement annonce le retour de certaines sommes dans le milieu scolaire. Deux (2) ateliers ont alors eu lieu pour discuter des messages à mettre de l'avant pour contrer les effets de la compression budgétaire.

16. Transport scolaire

Ce point a été traité durant le rapport de la direction générale.

17. Communication avec les parents

Madame Catherine Letendre souhaite discuter d'un dossier pour lequel nous avions adopté une politique de communication au conseil d'administration et par laquelle nous mentionnions l'application Mozaïk était un des moyens de recevoir les communications officielles.



Madame Letendre mentionne que des parents n'ont pas reçu la communication d'une rencontre de la rentrée puisque l'information n'était disponible que sur la page Facebook de l'école.

Madame Letendre demande s'il est possible de reprendre cet évènement considérant que certains parents n'ont pas reçu l'information.

La directrice générale, madame Nadine Carpentier, indique qu'un suivi sera fait auprès du Service des communications pour s'assurer que le tout soit rectifié et des rappels seront faits dans les milieux. En ce qui a trait à la reprise de l'évènement, bien qu'il s'agisse d'une bonne pratique, la tenue de cet évènement de la rentrée n'est pas obligatoire. Une reprise de cet évènement occasionnerait du temps supplémentaire ce qui n'est pas possible avec la conjoncture actuelle.

18. Date, heure et lieu de la prochaine séance

La présidente du conseil d'administration, madame Sabrina Devlin, indique aux administrateurs que la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration aura lieu le 23 septembre 2025 de manière hybride dans les trois pôles de rencontre.

Considérant que la prochaine séance du conseil d'administration devrait permettre l'adoption du budget, la direction du Service des ressources financières, madame Manon Riel, indique aux membres du comité de vérification qu'une rencontre aura lieu le 21 septembre 2025.

19. Clôture de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par madame Julie Carle de clore la présente séance à 20 h 24.

20. Huis Clos

Les administrateurs ne se munissent pas d'un huis clos en fin de rencontre.

Sabrina Devlin	Louis-Philippe Larivière	
Présidente	Secrétaire général	